



## EXTRAIT DU REGISTRE

## DES DELIBERATIONS

## DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 07/07/2020

Reçu en préfecture le 07/07/2020

Affiché le 07/07/2020

SLOX

ID : 081-218102572-20200629-2020DEL31-DE

Date de la convocation  
23.06.2020

L'an deux mil vingt et le vingt-neuf juin à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune s'est réuni, dans le lieu de "La Gare", sous la présidence de Monsieur David DONNEZ, Maire.

N° 20/31

**Présents** : Mrs DONNEZ, BUONGIORNO, Mme LASSERRE, Mr CAYRE, Mme PAWLACZYK, Mr CENTELLES, Mme FONTANILLES-CRESPO, Mr SOULAGES, Mme BETTINI, Mr BENEZECH, Mme TEULIER, Mr MILANESE, Mmes GHODBANE, DELPOUX, Mr JALBY, Mmes COUVREUR, Mr GALINIÉ, Mme RAINESON, Mr DEMAZURE, Mme GAVALDA, Mr TAUZIN, Mme FARIZON, Mrs SARDAINE, MASSON, MARIE, Mme MILIN, Mrs SIRVEN, BALOUP.

**Absente** : Mme VABRE, excusée.

**Secrétaire** : Mme GHODBANE.

Objet de la délibération

Il est proposé de reconduire annuellement le montant de la prime attribuée au personnel qui avait été fixée, comme suit :

**PRIME DU  
PERSONNEL  
COMMUNAL**

- 343 euros aux agents employés à temps complet
- 282 euros aux agents employés à temps non complet

Vu la délibération du 24 avril 1985,

Vu la délibération n°98/129 fixant le montant de la prime pour le personnel à temps non complet et pour le personnel à temps complet,

*Adopté à l'unanimité*

Vu la délibération n°98/130 relative aux conditions d'attribution de cette prime,

LE CONSEIL MUNICIPAL

APRES AVOIR DELIBERE

PROPOSE de reconduire annuellement le montant de la prime attribuée au personnel communal, telle que définie ci-dessus.

DIT que cette prime sera versée au personnel au mois de novembre de l'année.

Pour extrait conforme,  
SAINT-JUERY, le 6 juillet 2020  
David DONNEZ,  
Maire,

